
Procès-verbal de la sixième assemblée régulière de 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 14 juin 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2022)
M ^{me} Farrah Bérubé	Vice-présidente (2022)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023)
M. Serge H. Malaison	Administrateur (2022)
M ^{me} Nadia Leclerc	Administratrice (2022)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2023)
M ^{me} Joëlle Azar	Administratrice (2023)
M. François Lefebvre	Administrateur (2022)

Membre sans droit de vote :

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCE :

M ^{me} Nicole Podeur	Trésorière (2023)
-------------------------------	-------------------

IL Y A QUORUM.

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Marc des Rivières	Directeur, Service du transport et de la mobilité intelligente
M. Martin Lefebvre	Directeur, Service de l'interaction citoyenne
M. Dominic Gaudreau	Commandant de la patrouille à la Centrale Victoria, Service de police de la Ville de Québec
M. Ghislain Breton	Chef d'équipe, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ)
M. André Plante	Architecte paysagiste, SPAÉ
M. Martin Gignac	Chargé de projet, Service de l'ingénierie
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M ^{me} Élodie Chamard-Bergeron	Adjointe administrative au conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 32 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-06-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
21-06-03	Séance d'information - Réfection sur la rue Saint-Paul	19 h 05
21-06-04	Présentation par le Commandant M. Dominic Gaudreau du plan d'intervention du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) dans le Vieux-Québec concernant les voitures bruyantes	20 h
21-06-05	Période d'information du conseiller municipal	20 h 45
21-06-06	Période de questions et commentaires du public	21 h 00
21-06-07	Adoption du procès-verbal du 10 mai 2021	21 h 15
21-06-08	Fonctionnement du conseil d'administration	21 h 20
21-06-09	Trésorerie	21 h 30
21-06-10	Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier	21 h 45
21-06-11	Suivi des dossiers	22 h 15
21-06-12	Correspondance	22 h 45
21-06-13	Divers	22 h 50
21-06-14	Levée de l'assemblée	23 h

21-06-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, souhaite la bienvenue à tous et à toutes à la séance d'information sur la réfection de la rue Saint-Paul et à la sixième assemblée régulière du conseil de quartier. Il ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. Les participants à la séance se présentent de même que les membres du conseil d'administration et le conseiller municipal.

Avant d'amorcer la soirée, M. Samson souhaite un prompt rétablissement à M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques attiré au conseil de quartier, qui sera remplacé ce soir à l'animation par sa collègue, M^{me} Anne Pelletier.

21-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-06-03 Séance d'information [Réfection de la rue Saint-Paul](#)

En guise d'introduction, M. Rousseau rappelle que le projet de réfection de la rue Saint-Paul est attendu depuis plusieurs années parce que les trottoirs d'ardoise du côté sud de même que le déneigement dans ce secteur sont problématiques et que l'éclairage de rue est insuffisant. Avant de passer la parole aux représentants de la Ville, il mentionne qu'un enjeu majeur sur la rue Saint-Paul, la circulation à vélo, n'est malheureusement pas inclus dans le projet actuel.

M. Lefebvre poursuit avec la [présentation](#) à l'écran des travaux prévus qui débiteront à la mi-août pour se terminer en novembre. Il souligne que ces travaux majeurs seront suivis de près par l'équipe d'interaction citoyenne afin que tout se passe à la satisfaction des parties prenantes.

M. Breton enchaîne en indiquant que les travaux auront lieu sur le tronçon de la rue Saint-Paul situé entre la place FAO (pour *Food and Agriculture Organization*), à l'angle de la rue Saint-Pierre, jusqu'à l'intersection de la côte du Colonel-Dambourgès et de la rue Rioux. Les travaux se font avec la collaboration financière du ministère de la Culture et des Communications et sous la supervision de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ). Le calendrier des travaux a été établi en concertation avec plusieurs organismes du secteur.

M. Plante indique que les travaux portent sur la réfection des trottoirs, de la chaussée, de l'éclairage et sur des changements dans les plantations. Les travaux font partie des priorités du programme des réaménagements en rues conviviales. Ils visent une extension du corridor piétonnier et des espaces de terrasse sur une distance de 200 m. Un nouveau pavage comportant des jeux de finition sera mis en place ainsi que de nouveaux lampadaires, de nouvelles plantations et des supports à vélo.

M. Gignac enchaîne avec le calendrier et la description des travaux qui auront lieu du 16 août au 5 novembre. Outre l'aménagement convivial, les travaux porteront sur le réseau d'éclairage, le réseau fluvial, le creusement de fosses de plantation ainsi que sur les branchements en plomb. Les travaux se dérouleront entre 6 h 30 et 16 h, 16 h 30 à partir du 13 septembre.

M. des Rivières poursuit avec la gestion de la circulation pendant et après les travaux. La rue Saint-Paul sera fermée à la circulation entre les rues Rioux et des Navigateurs du 16 août au 3 septembre et entre les rues Rioux et Saint-Pierre du 3 septembre jusqu'à la fin du chantier.

Un corridor piétonnier sera maintenu en tout temps du côté sud ou du côté nord de la rue pour permettre l'accès aux commerces et aux résidences. Les terrasses du 143 et du 160 rue Saint-Paul seront protégées.

La circulation sera à double sens entre la côte Dinan et la rue Rioux de sorte que des cases de stationnement devront être retirées sur la rue Saint-Paul. Des espaces compensatoires seront disponibles pour les résidents dans le stationnement de l'ancien marché du Vieux-Port sur quai Saint-André.

M. Lefebvre présente ensuite le plan de communication avec les clientèles ciblées : usagers de la route et du transport en commun, résidents, commerçants et leurs clientèles, employeurs et employés. Les enjeux sont : les terrasses des restaurateurs, la clientèle de transit, les œuvres d'art Ex-muros (relocalisation des expositions prévues) et l'abattage des arbres.

Les 13 arbres actuels sur le tronçon de rue en réfection devront être abattus et 14 nouveaux arbres seront installés dans des fosses de plantations améliorées favorisant la croissance et la longévité des plantations.

Un bureau d'information avec deux agents de liaison aura pignon sur rue à l'espace 400^e pour informer les citoyens. Des séances d'information ont eu lieu avec les commerçants et les résidents. Une infolettre et des notes d'information seront respectivement transmises aux commerçants et aux élus. Une conférence de presse a eu lieu le 22 mars dernier. Des communiqués concernant les phases de travaux et les entraves à circulation tiendront les gens informés tout au long de l'avancement du projet.

Finalement, une approche de pavoisement a été adoptée pour animer les chantiers. À compter donc de la fête du Travail, les clôtures et les terrasses seront encadrées de panneaux artistiques et des affiches colorées signaleront l'ouverture des commerces et le caractère historique de certains lieux.

Le présentation et l'enregistrement de la séance d'information sont disponibles sur le [site de participation citoyenne de la Ville](#).

Questions et commentaires – Les membres du conseil posent des questions à propos du type d'éclairage, du mobilier retenu, des trottoirs et de l'horaire des travaux.

Les citoyens posent des questions à propos du bruit, de l'accès aux propriétés privées, du stationnement sur la rue Saint-Paul et de la largeur de la chaussée.

M. Samson se questionne sur la sécurité des cyclistes. Beaucoup d'entre eux circulent à contre-sens et le conseil avait recommandé en février dernier (résolution 21-02-06) d'encadrer plus sécuritairement cette situation par une vélo route marquée au sol.

M. des Rivières signale que la problématique n'est pas propre à la rue Saint-Paul. Il aurait fallu un espace additionnel pour ce lien cyclable et cela aurait impliqué de réduire les autres espaces disponibles. Les choix retenus ont été de créer un large corridor piétonnier du côté sud, de maintenir le stationnement et de réduire au minimum la largeur de la chaussée. La circulation des vélos à contre-sens est interdite sauf lorsqu'elle est encadrée par un marquage au sol pour éviter la confusion aux intersections comme cela a été fait sur la rue Fraser, dans le quartier de Montcalm. Ce n'est pas la solution qui a été retenue sur la rue Saint-Paul parce qu'il y a d'autres liens cyclables dans le secteur. Il n'y aura pas non plus de marquage au sol pour les vélos qui circulent dans le sens de la circulation.

M. Samson demande ce qui distingue une rue partagée comme Sault-au-Matlot d'une rue conviviale comme Saint-Paul. Avec son revêtement particulier et sa limite de 20 km/h, la rue partagée permet la libre circulation des piétons et des cyclistes et l'automobiliste qui s'y engage doit les respecter. La rue conviviale n'est pas aussi contraignante pour les automobilistes. Son avantage est de pouvoir moduler l'espace en l'adaptant au milieu de vie dans lequel elle s'inscrit. La convivialité passe par les corridors piétonniers, le mobilier urbain, l'éclairage et la végétation.

M. des Rivières précise que la limite de vitesse sur la rue Saint-Paul passera prochainement de 50 à 30 km/h.

En conclusion, M. Samson remercie tous les participants et félicite la Ville pour sa présentation très claire et nette. Il invite toute personne qui aurait des questions supplémentaires à communiquer avec le conseil de quartier à l'adresse conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca.

Il ajoute que le conseil de quartier amorcera prochainement une sérieuse réflexion sur la circulation dans le Vieux-Québec. Le conseil sollicitera la Ville à ce sujet. La pierre angulaire de cette réflexion demeure l'étude de M. Murphy et de M. Plante parue en 2018-2019 et qui porte sur le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec. Cette étude devra être complétée par les autres problématiques du quartier comme les autobus de touristes, les camions de livraison, les vélos à contre-sens et les voitures bruyantes. M. des Rivières et ses collègues attendent avec plaisir la demande de collaboration.

Toutes les personnes présentes sont invitées à demeurer en ligne pour la présentation suivante qui porte justement sur une problématique de circulation dans le quartier, soit les voitures bruyantes.

21-06-04 Présentation par le Commandant M. Dominic Gaudreau du plan d'intervention du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) dans le Vieux-Québec concernant les voitures bruyantes

Suite à la résolution 21-05-27 datée du 10 mai dernier à l'effet que le conseil de quartier entame des discussions avec les autorités du SPVQ afin de trouver, en collaboration avec la communauté, des solutions à la problématique des voitures bruyantes, le Commandant M. Dominic Gaudreau vient présenter les interventions prévues par le SPVQ à ce sujet.

M. Gaudreau partage l'écran pour une courte présentation de la problématique et des interventions effectuées jusqu'à maintenant. Il mentionne d'entrée de jeu qu'il a rencontré M. Samson, M. Massé, M. Rousseau et d'autres élus pour discuter de cette problématique portant sur des véhicules bruyants, des courses de rues et des conduites délinquantes.

Les interventions effectuées par le SPVQ confirment l'ensemble de la problématique à l'exception des courses de rue proprement dites. Deux semaines d'opérations ciblées ont été effectuées sur 15 jours, entre le 2 et le 16 mai dans différents secteurs entre l'avenue Bougainville, la rue Saint-Paul et la côte Gilmour. Les opérations ont nécessité la collaboration de cinq unités du SPVQ : l'unité de patrouille comprenant 325 policiers sous la gouverne de M. Gaudreau, l'unité de la sécurité routière, l'unité Moto, l'unité GRIPP (Groupe de Relation et d'Intervention Policière auprès de la Population qui intervient dans les bars, les parcs et les incivilités) et l'équipe Multi (patrouille à pied dans la Basse-Ville et le Vieux-Port).

Quelques endroits étaient particulièrement ciblés suite aux appels et aux plaintes formulées par des citoyens au 311 et au 911 : la rue Saint-Jean, la rue Saint-Louis, l'avenue Sainte-Geneviève, la rue Buade, la côte de la Fabrique et la côte de la Montagne.

Au total, 100 policiers ont réalisé 59 opérations qui ont nécessité 6 343 minutes d'intervention (106 heures). En moyenne, quatre opérations distinctes ont été réalisées chaque jour.

Au cours de ces opérations, 64 constats d'infraction et 77 avertissements (de type 48 h) ont été émis et 3 véhicules ont été saisis.

Les principales infractions concernaient des excès de vitesse, de l'ordre de 10 à 20 km au-dessus de la limite permise, des plaques d'immatriculation ou des permis expirés, des équipements modifiés ou non conformes, des insultes et du désordre. Il n'y a eu aucune infraction pour course de rue.

Depuis le 16 mai, les opérations se sont poursuivies mais pas de manière aussi encadrée que les deux semaines précédentes. 33 policiers ont réalisé 22 autres opérations qui ont nécessité 1 557 minutes d'intervention (26 heures) et qui se sont soldées par 15 constats d'infraction, 18 avertissements et une arrestation.

Pour la suite des choses, le SPVQ compte réaliser d'autres opérations ciblées au cours des prochains mois et porter une attention particulière aux véhicules bruyants lors des patrouilles régulières.

M. Gaudreau rappelle que les citoyens peuvent intervenir de deux manières. En appelant au 311 si la plainte est d'ordre général et au 911 si la plainte est étayée par une vidéo ou une photo permettant d'identifier la plaque

d'immatriculation d'un véhicule impliqué ou si l'infraction est en cours et qu'elle présente un enjeu de sécurité.

Dans ce dernier cas, la plainte est prioritaire et une patrouille est dépêchée sur les lieux. Les plaintes avec preuves sont dirigées vers le Service à la clientèle afin qu'une déclaration soit remplie, au téléphone ou en ligne avec transfert de preuve. Les déclarations sont évaluées et s'il y a lieu, elles font l'objet d'enquêtes et de poursuites.

Les plaintes formulées au 311 sont transmises au Service à la clientèle (via sés@mes) qui en fait l'analyse et s'il y a lieu, l'achemine aux patrouilleurs chargés de ce type de problématique.

Comme l'a déjà mentionné M. Rousseau, il y a très peu d'infraction émise qui porte sur le bruit lui-même.

Auparavant, les policiers pouvaient appliquer certains articles du [Règlement sur les nuisances](#) mais cela n'est plus possible depuis que le règlement a été modifié il y a quelques années. Une demande de modification du règlement est en cours et les policiers pourraient être en mesure d'intervenir sur le champ et d'être autonomes devant la cour, c'est-à-dire qu'ils pourraient poursuivre sans avoir à recourir à la dénonciation, la déclaration ou le témoignage d'un citoyen pour faire la preuve de l'infraction

M. Samson remercie M. Gaudreau pour son excellente présentation. Le problème est loin d'être résolu mais les perspectives sont intéressantes.

Questions et commentaires –

La circulation s'est accrue sur [l'avenue Wilfrid-Laurier](#) depuis qu'une partie de Grande-Allée est piétonne pendant la fin de semaine. La circulation aurait dû être détournée vers des rues moins résidentielles au nord comme l'année passée mais ce n'est pas le cas. Le bruit est intolérable, en particulier venant des motos plus nombreuses qu'avant. M. Gaudreau s'assurera que cette rue soit prise en compte lors des patrouilles dans ce secteur.

La Ville ne pourrait-elle pas [rendre publiques les opérations policières et les sanctions encourues](#) dans un effort de dissuasion. La question a déjà été abordée au SPVQ et M. Gaudreau va reformuler la demande.

Un [meilleur affichage par rapport à la moto et au bruit](#) ne serait-il pas pertinent ? M. des Rivières prend en note la préoccupation. Un plan d'affichage complet a été mis en place il y a quelques années mais avec le temps des panneaux ont disparu. Le plan pourrait être réactivé.

Les [dos d'âne](#) ne sont-ils pas un bon moyen de ralentir la circulation ? M. des Rivières considère que ce n'est pas un moyen privilégié à la Ville parce que l'effet est très ponctuel soit 25 m en amont et en aval. C'est également très inconfortable pour les autobus et les véhicules d'urgence. Un autre mode d'intervention qui pourrait être efficace est testé actuellement. Le rehaussement d'une intersection est également une bonne mesure. Cela pourrait se faire dans le secteur des Ursulines par exemple.

Des [passages piétonniers](#) pourraient-ils avoir un effet ralentisseur ? Pour M. des Rivières, la traverse oblige le conducteur à céder le passage lorsqu'un

piéton manifeste son intention de traverser, autrement elle n'a pas d'effet ralentisseur. Et avant de multiplier les traverses la Ville doit finir, cette année et l'année prochaine, de sécuriser les traverses existantes et de sensibiliser les conducteurs à les respecter ce qui n'est pas toujours le cas.

La situation est infernale pour les résidents du Vieux-Québec. Quelles actions concrètes peut-on espérer du SPVQ? Selon M. Gaudreau, quel que soit les actions et les efforts déployés, les attentes des citoyens ne seront jamais atteintes pour la simple et bonne raison qu'il y a une limite aux opérations policières. Plusieurs véhicules, même des marques réputées, sont bruyants sans que le conducteur soit en infraction de sorte que souvent les policiers ne peuvent intervenir. Certains véhicules paraissent rouler plus que la limite permise parce que les rues sont étroites et que le bruit se répercute, mais ce n'est pas toujours le cas.

L'utilisation de cinémomètres et de véhicules radars est très réglementée et n'est pas permise actuellement dans le Vieux-Québec.

Selon M. Gaudreau, le nouveau règlement sur les nuisances va permettre d'agir sur le bruit et sur les comportements délinquants, mais il faudra toujours une preuve hors de tout doute raisonnable ce qui est parfois difficile à obtenir comme dans le cas des silencieux. Pour vérifier les motos, une broche fait l'affaire mais pas pour les autos. Il y a donc très peu de constats d'infraction pour silencieux modifiés (5 au total pendant les opérations de mai). La nouvelle réglementation devra se baser sur des éléments très factuels pour établir la faute et en faire la preuve. Cela viendra donner un outil supplémentaire pour travailler sur le terrain, mais ça ne résoudra pas tout.

Un citoyen fait remarquer qu'entre le 2 et le 16 mai, les opérations ont été faites avant le couvre-feu alors que les citoyens ont constaté que des voitures bruyantes circulaient plus tard. Selon M. Gaudreau, il y a beaucoup d'impondérables dans la gestion et le déploiement des opérations policières sur le terrain et le couvre-feu en faisait partie.

Concernant la vitesse excessive sur la rue Sainte-Anne, M. Gaudreau mentionne que des surveillances sont effectuées, mais que rien ne peut être fait lorsque les conducteurs circulent à 50 km/h parce que c'est la vitesse permise bien qu'elle paraisse excessive sur cette rue très étroite. M. des Rivières précise que l'affichage des nouvelles limites de vitesse à 30 km/h est en cours et que cela se fera prochainement sur la rue Sainte-Anne. Cela pourra permettre au SPVQ d'intervenir plus souvent le cas échéant.

Un citoyen se demande s'il ne faudrait pas en arriver, comme dans les vieux quartiers d'Europe, à interdire la circulation automobile dans le Vieux-Québec sauf pour les résidents et les commerçants.

Plusieurs cortèges d'autos bruyantes sont connus des citoyens parce qu'ils reprennent toujours le même circuit et qu'ils ont été très actifs pendant la pandémie. Est-il possible d'intervenir auprès d'eux ? Oui, selon M. Gaudreau mais c'est délicat surtout s'il n'y a pas d'infractions commises. Les récidives, lorsqu'elles sont constatées dans un court laps de temps, sont très peu tolérées. Le SPVQ est déjà intervenu pour un cortège de véhicules qui avait été filmé. À sa connaissance, ce cortège n'est pas revenu.

Concernant les motos, leur circulation est interdite dans le Vieux-Québec mais ailleurs, oui, il y a des interventions ciblées sur les motos. Le problème est récurrent et chaque année apporte son lot de nouvelles modifications qu'il faut valider.

Concernant les sonomètres, le SPVQ ne les utilise pas. Ils ont déjà été utilisés pour les motos mais ne le sont plus depuis quelques saisons parce qu'ils sont difficiles à produire en cours.

Un citoyen fait remarquer que le problème ne s'est pas amélioré depuis les dix dernières années. Le SPVQ fait son possible et n'est pas à blâmer loin de là, mais actuellement, il ne semble avoir ni les ressources ni les moyens de résoudre le problème.

Une citoyenne est plus optimiste et pense que c'est un ensemble de mesures qui permettra d'en venir à bout. La prévention d'abord, des opérations policières, la vitesse réduite à 30 km/h ainsi que le nouveau Règlement sur les nuisances vont permettre de modifier la donne.

M. Samson, M. Rousseau ainsi que plusieurs des intervenants remercient M. Gaudreau et M. des Rivières pour leur présence et leur écoute qui soulagent un peu la détresse des résidents.

M. Rousseau remercie les citoyens pour leur patience. Ils remercient également les citoyens qui se sont plus spécifiquement impliqués et qui ont filmé des véhicules et relevé des numéros de plaque d'immatriculation.

M. Samson termine en disant que c'est la qualité de vie dans le quartier de même que les activités commerciales et touristiques qui sont impactés par la problématique. C'est un ensemble de moyens et de ressources qui devront être déployés pour la résorber. Il souhaiterait que la problématique soit dénoncée par la Ville et que la population soit informée des mesures répressives encourues. Une démarche faite en ce sens par les autorités serait déjà un bon pas de fait.

21-06-05 Période d'information du conseiller municipal

M. Rousseau présente, en rafale, tous les sujets qui ont préoccupé les citoyens depuis la dernière assemblée. Les questions et commentaires du public suivent.

Le projet de l'îlot McWilliam, au nord de la rue Saint-Jean, est enclenché et la rue McWilliam est fermée à la circulation, mais le promoteur n'est plus le même et toutes les promesses faites par son prédécesseur ne tiennent plus. On travaille à rétablir le dialogue et à clarifier les choses, notamment sur la question du dynamitage et sur les plantations d'arbres.

Le chantier de l'ancienne chapelle des pères missionnaires sur la rue Sainte-Ursule incommoder les résidents de l'avenue Sainte-Geneviève. Les travaux perdurent depuis 5 ans mais, curieusement, le permis n'a pas été renouvelé cette année.

Les autobus de touristes sont de retour dans le Vieux-Québec, mais aucune mesure, aucun plan n'ont été déposés concernant le volume de circulation.



Pour la Ville ce n'est pas tant un problème qu'un signe d'activité économique alors que c'est un enjeu pour les résidents du Vieux-Québec.

M. Samson mentionne que le problème va être adressé dans le cadre de la réflexion sur les problématiques de circulation dans le Vieux-Québec dont il a été question plus tôt. Dans cette optique, M. Rousseau demande que la Ville

de Québec rende public le rapport final de MM. Murphy et Plante paru en 2019, *Cadre de référence pour le confort et la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec*. Ce rapport est toujours d'actualité mais il n'est pas disponible.

Rien n'a bougé dans le dossier de la sécurité des piétons sur le boulevard Champlain depuis qu'une jeune femme y a été mortellement happée par un fardier en septembre 2019. Les deux courbes à la hauteur de Place Royale sont toujours aussi dangereuses, la vitesse aussi élevée et la clôture du Groupe Desgagnés qui pourrait être enlevée pour avantager les piétons est malheureusement toujours en place.

M. Rousseau va relancer M. des Rivières sur ce dossier. Il y a peut-être une ouverture comme le fait remarquer M. Samson, mais il demeure que ce n'est pas un dossier considéré comme prioritaire. Il n'y a pas de volonté de s'en charger ni personne pour en assurer la responsabilité. Cette préoccupation sera ajoutée à la liste des sujets à traiter de la Table de concertation pour le Vieux-Québec. Une résolution est adoptée pour en faire le suivi.

RÉSOLUTION 21-06-32

Concernant une demande à la Ville de Québec d'un état d'avancement du réaménagement de la courbe du boulevard Champlain et de la rue du Marché-Champlain

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Alain Samson, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande à la Ville de lui faire part dans les meilleurs délais de l'état d'avancement du réaménagement de la courbe du boulevard Champlain et de la rue du Marché-Champlain où une personne a malheureusement été mortellement happée par un fardier en septembre 2019. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La résolution sera transmise à M^{me} Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif et responsable des dossiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

M. Rousseau propose de déposer une gerbe de fleur à la mémoire de la personne décédée.

Il y aura demain matin une corvée citoyenne pour fleurir l'îlot des Palais pour ceux et celles que cela intéresse. Les nouvelles compostières d'Urbainculteurs ne sont pas celles que le conseil de quartier a subventionnées. Ces dernières se trouvent sur le site de l'église de Sainte-Trinité. M^{me} Leclerc se rendra à l'îlot demain pour en apprendre davantage sur les compostières.

Le projet de trois étages et d'un escalier qui devait avoir lieu sur la rue Saint-Vallier au pied de la Côte du Palais, n'a pas encore démarré. Aucune demande de permis n'a encore été faite.

Concernant le chemin temporaire de la Citadelle qui passe par l'avenue Saint-Denis pendant les travaux sur les fortifications, les riverains n'en peuvent plus. Le ministère de la Défense avait promis d'en restreindre l'usage aux véhicules d'urgence mais ce n'est manifestement pas le cas. Le lien de confiance est rompu. Une intervention médiatique serait-elle nécessaire demande M. Masse. Pour M. Rousseau, c'est un problème mineur pour une chaîne de commandement, mais un problème majeur pour les riverains. Il demeure pertinent dans le contexte politique actuel de réaffirmer l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis de la piste temporaire actuelle d'autant plus qu'elle affecte une partie du site touristique de la Citadelle très photogénique et très prisé des touristes comme des citoyens.

Aucun amuseur public n'est autorisé à se produire cet été dans la Ville de Québec pour des raisons sanitaires. Ceux qui pratiquent sont en infraction et pourraient perdre leur permis. Ils peuvent joindre les activités déambulatoires prévues dans la Ville mais ne peuvent passer le chapeau. Il semble toutefois qu'un nouveau décret prévu le 28 juin pourrait changer la situation en permettant de petits rassemblements.

Les appels d'offre pour le réaménagement du parc de l'Esplanade ont été lancés et les travaux devraient avoir lieu entre le 16 août et le 19 novembre. Le schéma dont dispose M. Rousseau ne peut malheureusement pas être affiché à l'écran. C'est une grande surface aménagée avec des modules de jeux et une bordure arborée agrémentée de bancs. Le schéma va être transmis aux membres du conseil. Il n'y a pas eu de consultation publique parce que ce n'est pas un nouveau parc à proprement parler.

Les rues piétonnes et les rues partagées sont de retour cette année mais exception faite de la rue Saint-Jean qui sera piétonne entre la rue d'Auteuil et la côte du Palais, aucune autre rue du Vieux-Québec ne s'est qualifiée.

Questions et commentaires –

M. Laroche Casavant profite du moment pour remercier M. Rousseau pour tous les efforts qu'il déploie dans le dossier des voitures bruyantes.

Concernant le projet Laurentia, M. Rousseau rappelle l'avis négatif émis la semaine dernière par l'Agence d'évaluation des impacts. La décision finale appartient au Conseil des ministres. L'opposition est forte et il est fort possible que le projet soit suspendu ou abandonné.

Dans le contexte des prochaines élections municipales, M. Laroche Casavant s'occupe de faire parvenir le dossier Vision du conseil de quartier à tous les candidats et candidates à la mairie et aux postes de conseiller.

Concernant le parc Corps-de-Garde, les appels d'offres sont en cours et les premiers travaux auront lieu sur le mur lui-même. Une nouvelle version des plans est attendue et les travaux pourraient commencer sans que les plans soient rendus disponibles. Le chantier durera un an et demi et la plupart des travaux auront lieu cette année.

Le parc Cavalier-du-Moulin est fermé en raison des travaux sur le mur du parc Corps-de-Garde. Il pourrait être réouvert cet automne.

21-06-06 Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne intervient à propos du tunnel du 3^e lien dont la sortie se trouverait dans le quartier, près de l'endroit où elle demeure.

M. Samson explique que plusieurs conseils de quartier ont été invités par M^{me} Catherine Dorion, députée de Québec Solidaire dans la circonscription de Taschereau, à prendre part à une mobilisation citoyenne contre le 3^e lien, le 28 mai dernier à l'îlot Fleurie. M. Samson, au nom du conseil, n'a pas jugé opportun de participer à cet événement. Une résolution pourrait toutefois être adoptée pour exprimer l'opposition du conseil de quartier au projet ou, à tout le moins, exprimé ses préoccupations notamment par rapport à la cheminée d'aération qui se trouverait dans le Petit Champlain et à la sortie du tunnel qui déboucherait dans l'aire protégée du site patrimonial du Vieux-Québec.

La résolution fait l'objet de discussions au terme desquelles elle est abandonnée faute de consensus, quelques membres jugeant l'intervention prématurée en l'absence d'informations plus détaillées sur le projet.

Compte tenu de l'heure avancée, les points suivants de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine assemblée à l'exception des points 9 et 13 qui portent sur des résolutions du conseil.

21-06-07 Adoption du procès-verbal du 10 mai 2021

L'adoption du procès-verbal est remise en septembre.

21-06-08 Fonctionnement du conseil d'administration

21-06-09 Trésorerie

➤ Budget et état des revenus et dépenses

M^{me} Podeur a fait parvenir l'information à l'effet qu'en date du 31 mai 2021, le solde courant du compte est de 3 691,90 \$ dont 2 540,06 \$ sont affectés au projet Vision et 1 151,84 \$ au budget de fonctionnement.

➤ Autorisation et remboursement de dépenses

RÉSOLUTION 21-06-33

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA 15-03;

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 14 juin 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-06-10 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier

21-06-11 Suivi des dossiers et projets en cours

21-06-12 Correspondance

21-06-13 Divers

Résolution 21-06-34

Concernant la désignation des responsables du comité de verdissement

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumond, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration désigne M^{me} Joëlle Azar et M^{me} Nadia Leclerc comme coresponsables du comité verdissement, jardins communautaires, agriculture urbaine et compostage du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.

Résolution 21-06-35

Concernant la désignation d'un responsable de dossier pour les soins de santé en Haute-Ville

SUR PROPOSITION DE M^{me} Farrah Bérubé, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Joëlle Azar, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration désigne M. Mathieu Laroche Casavant comme responsable du dossier des soins de santé en Haute-Ville pour le conseil de quartier VQCBCP et l'autorise à travailler en collaboration avec le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste sur ce dossier.

En suivi à la résolution 21-04-25 adoptée le 12 avril dernier, concernant une demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale pour l'installation d'un centre de dépistage de la COVID-19 dans la haute-ville de Québec, aucun nouveau centre de dépistage ne s'est ajouté, mais une clinique de vaccination a été ouverte dans le terminal de croisière du Port de Québec.

Une soirée sera organisée cet été en prévision de la rencontre avec les candidats et candidates aux prochaines élections municipales et pour faire une mise au point sur les dossiers en cours. M. Samson vérifiera les disponibilités de chacun au début juillet.

21-06-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 22 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le lundi 13 septembre 2021.

Alain Samson, président